

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 480

Artikel: Contestataire, illustre et vaudois
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027419>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

choses changent ; dans les faits depuis que M. Pittet dirige les EPO, on a assisté à des dépenses par millions pour le béton, mais à un affaissement incontestable du service social ; quel est le décompte exact des minutes passées en novembre par le psychiatre ou le psychologue, l'assistant social ou l'éducateur, auprès des détenus de "haute sécurité" ?

— Les toxicomanes seront-ils enfermés en "haute sécurité" ? "Ce serait les condamner à une mort plus rapide encore".

— Le Groupe Action Prison dénonce enfin l'existence d'une cellule pour agités : "Au nom de quelle psychiatrie a-t-elle été imaginée ? Elle est ronde, avec une douche commandée de l'extérieur au plafond..."

La présence d'un interprète des prisonniers, porteur de ces interrogations-là, aurait-elle suffi à briser l'harmonie de cette journée de fête ?

professions du bâtiment (durée moyenne, 254 jours, supérieure de 12% à la durée moyenne générale).

— La branche de l'industrie métallurgique représente près de 18% des séjours (durée moyenne, 187 jours, inférieure de 17% à la durée moyenne générale).

— 12,5% des séjours relèvent de la branche "organisation, administration, bureau, commerce" (séjours longs, 258 jours, nettement plus longs que la moyenne).

— Environ 7% des séjours concernent l'hôtellerie et l'économie domestique, et 6% des professions techniques (avec une durée proche de la moyenne).

1) "Statistiques de l'activité pénitentiaire. Canton de Vaud 1955-1970-1976". Office de statistique de l'Etat de Vaud (Caroline 11 bis, 1003 Lausanne). Juin 1978.

2) "Séjour", unité statistique qui cerne le passage dans une prison vaudoise, quel qu'en soit le motif : chaque fois qu'une fiche d'écrou est établie, il y a "séjour" (même si la personne est entrée et sortie le même jour, lorsque, par exemple, elle est "en transport" d'une prison à l'autre).

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ Contestataire, illustre et vaudois

J'admire ceux qui parlent de la défaite de M. Furgler dans l'affaire de la PFS. Qui parlent de la victoire populaire, de la victoire remportées par "les masses", dont le bon sens, etc.

Voyons les choses comme elles sont : Cinquante-huit citoyens suisses sur cent se désintéressent absolument de la question. Que M. Furgler ou le successeur de M. Furgler entreprenne d'organiser *quand même* une PFS ou quelque chose qui ressemblera à la PFS à s'y méprendre : peut leur chaut ! Or...

Or M. Bonnard, ancien conseiller d'Etat vaudois, l'a écrit noir sur blanc, et cela non pas dans une publication plus ou moins confidentielle, réservée à ses amis politiques, mais dans *24-Heures* : selon lui, il fallait voter *oui* à la PFS, parce que la PFS, nous l'aurons *de toute façon* !

On ne sait trop s'il faut plus admirer la sincérité de M. Bonnard ou s'étonner de son cynisme. En tout cas, il n'y a pas de doute qu'il parle sérieusement, et que ce qu'il dit est on ne peut plus vraisemblable — car enfin, M. Furgler ou le successeur de M. Furgler aurait tort de se gêner : cinquante-huit pour cent...

Ceci pour dire qu'il faut rester vigilant et que le combat ne fait probablement que commencer.

* * *

A propos :

Avez-vous lu ce que Ziegler écrit au sujet de notre démocratie ? de ce qu'il ose écrire ? — à moins que ce ne soit les Masnata, quelle époque !

"Nous détachons l'idée du fait, moins par goût de l'idée que par l'horreur du fait, et, passant du reflet à un reflet de reflet, nous trouvons bientôt réduits au terme seul, dont nous sentons, tout au fond, la faiblesse, mais on le fait

sonner, autoritairement. *Fictions religieuses, fictions politiques (notre démocratie, notre libéralisme), fictions morales fictions primaires* (c'est moi qui souligne) : je crois bien que nous sommes arrivés à ne plus vivre que d'identités, empruntées ça et là : livres, journaux et conférences."

... Mea culpa : voilà que je me suis de nouveau trompé : le texte cité plus haut n'est pas de Ziegler, pas non plus des Masnata. Il est de C.-F. Ramuz, *Raison d'être*, p. 35 de la petite édition publiée par l'Aire et préfacée par Claude Jaquillard.

* * *

Encore à propos : Je lis dans cet inestimable canard qui s'intitule *Trente Jours*, un article titré : "Pour le rétablissement de la peine capitale ? En Suisse, une majorité se dessine en faveur du retour à la condamnation à mort." Naturellement, je sursaute. Et me plonge dans les résultats de l'enquête faite à ce sujet par "Pro", revue alémanique, par exemple :

— La société a-t-elle le droit de punir de mort le meurtrier de victimes inocentes ? Oui : 45, 6% Non : 51,4%

— La peine de mort est justifiée pour le meurtre d'innocents : Oui : 51,1%; Non : 41,4%

— Faut-il renoncer à la peine de mort pour prévenir des erreurs judiciaires ? Oui : 55,2%; Non : 40,2%

Etc.

Difficile de décider si les personnes interrogées par "Pro" sont des débiles mentaux ou si les connaissances des honorables rédacteurs en matière de statistique ne sont pas à la hauteur de leur bonne volonté. Ou enfin si ce sont les rédacteurs de *Trente Jours* qui ne savent pas l'allemand.

Dans le tribunal qui eut à juger Socrate : "il se trouva, écrit André Bonnard, de très nombreux juges pour déclarer à la fois par leurs suffrages l'accusé innocent et digne de mort".

J.C.